

Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) - Contrat 004500

Modifications au 1^{er} juillet 2020

1. Tarification applicable du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Assurance maladie	Par période de 7 jours		Par période de 14 jours	
	Protection individuelle	Protection familiale	Protection individuelle	Protection familiale
Régime de base				
Prime totale	19,44 \$	38,51 \$	38,88 \$	77,01 \$
Part de l'employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé	18,25 \$	35,52 \$	36,49 \$	71,04 \$
Régime intermédiaire				
Prime totale	29,20 \$	57,89 \$	58,39 \$	115,78 \$
Part de l'employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé	28,01 \$	54,90 \$	56,00 \$	109,81 \$
Régime supérieur				
Prime totale	35,44 \$	70,22 \$	70,88 \$	140,43 \$
Part de l'employeur	1,19 \$	2,99 \$	2,39 \$	5,97 \$
Part de l'employé	34,25 \$	67,23 \$	68,49 \$	134,46 \$

Assurance vie des personnes à charge	0,12 \$ par famille	0,23 \$ par famille
---	---------------------	---------------------

Assurance vie de l'adhérent	0,053 % du salaire versé ⁽¹⁾
------------------------------------	---

Assurance salaire de longue durée	0,534 % du salaire versé ⁽¹⁾
--	---

⁽¹⁾ Le salaire versé inclut la prime de garde et la prime à l'enseignement.

2. Assurance voyage

Le remboursement maximal pour l'assurance voyage avec assistance passe de 1 000 000 \$ par événement à 5 000 000 \$ par événement pour les régimes de base et intermédiaire d'assurance maladie. Il demeure à 5 000 000 \$ par événement pour le régime supérieur.

Note : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée aux taux mentionnés dans ce document.